

Valoriser ses stocks de vin après un **aléa**

Pour tenir compte des pertes de récolte dès la clôture du bilan, il est possible de réduire comptablement les charges fixes l'année de l'aléa. C'est le principe de la « sous-activité ».

► LE CONTEXTE DE DÉPART

Après la survenance d'un évènement indépendant de la volonté de l'exploitant comme un aléa climatique (gel, grêle, sécheresse, inondation...) ou une cuve qui tombe ou encore, une erreur de traitement de la vigne, un viticulteur peut vite constater une perte significative de rendement. Le résultat de l'exploitation sera impacté, non au moment où la récolte est levée, mais au moment de la vente du vin.

► LES PRINCIPAUX PROBLÈMES

La méthode fiscale de valorisation des stocks (au réel), l'année de l'aléa, ne tient pas compte de cette faible récolte car le stock est évalué en fonction du coût de production. Celui-ci comprend les charges variables qui sont liées au volume de produc-

tion (salaire des vendangeurs, matières sèches...) et les charges fixes (amortissement, fermages, masse salariale des permanents...) qui sont les mêmes, quels que soient les rendements. Or, ces dernières peuvent peser jusqu'à 80 à 90 % du coût de production. Ceci a pour incidence d'augmenter considérablement le coût de revient unitaire des vins lorsque la récolte est faible en volume. Dans certains cas, on peut même avoir un coût de revient unitaire supérieur au prix de vente escompté.

► LES SOLUTIONS

Suite à une petite récolte, il existe plusieurs solutions permettant d'en tenir compte dans le bilan de son exploitation viticole. La plus classique est la provision pour dépréciation : l'exploitant constate une dépréciation, dès lors que la valeur nette de réalisation est inférieure au coût d'entrée en stocks,

par exemple quand le prix de revient est supérieur au prix de vente ou que le cours du jour à la clôture de l'exercice est inférieur au prix de revient. Mais il existe un dispositif moins connu et très efficace : la « sous-activité ». Il permet de ne pas incorporer au coût de production les charges fixes sur les volumes non réalisés par rapport à un rendement normal. Autrement dit, on minore les charges fixes qui pèsent sur la valorisation de stock proportionnellement à la perte de récolte.

► MESURER L'ACTION

L'écart de valorisation du stock et/ou des avances en terres (lorsque le raisin est encore sur pied) au moment du bilan de clôture joue directement sur le résultat servant de base au calcul de l'impôt et des cotisations sociales. On limite ainsi la pression fiscale et sociale immédiate. 

SIMULATION Un résultat minoré de 48 000 euros

Un viticulteur exploite 1 hectare dont les rendements ont été les suivants

Millésime	2013	2014	2015	2016	2017
Rendement (en hl)	45	42	41	48	26

Moyenne olympique des rendements sur trois ans sans les extrêmes : $(41+42+45)/3 = 43$ hl.

En 2017, l'année de l'aléa, le rendement est de 26 hl/ha soit une sous-activité de $(43-26)/43 \times 100 = 40\%$. Les charges fixes imputables sont alors de 60 %.

	Sur une année normale	L'année de l'aléa	
Charges variables de production	80 000 €	Charges variables de production	80 000 €
Charges fixes de production	120 000 €	Charges fixes imputables à la récolte	$120\,000 \times 60\% = 72\,000$ €
Coûts de production unitaire	200 000 €	Coûts de production unitaire	152 000 €

Le coût de production de la récolte 2017 avec pris en compte de la sous-activité constatée et de 152 000 € au lieu de 200 000 €. Le résultat sera minoré de 48 000 € l'année de la récolte.